

Article 1 : Organisateur de l'action

L'opération « F1 BELGIAN GRAND PRIX » (ci-après l'opération) est organisée par Autocenter Goedert sis au Grand-Duché du Luxembourg dont le siège social est situé à 140 route d'Esch L-1471 (ci-après dénommé « l'organisateur »).

Article 2 : Durée de l'action

L'action court du 01/05/17 au 30/06/17.

Article 3 : Condition de participation

Le concours est organisé et uniquement valable au Grand-Duché de Luxembourg et réservé aux particuliers, personnes physiques majeures exclusivement, domiciliés au Grand-Duché du Luxembourg, à l'exclusion de tous les membres du personnel de l'organisateur, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation au concours se fait soit via le site internet www.goedert.lu soit via le flyer remis dans nos centres lors de l'achat de 2 pneus été Pirelli.

Le présent règlement a été déposé auprès de l'Etude Carlos Calvo, huissier de justice, sis au 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

En cas de doute ou d'imprécision, la décision de l'huissier de justice sera définitive et irrévocable. Tout manquement au présent règlement, comme toute tentative de fraude ou maladresse seront punissables d'exclusion immédiate du participant. Les fautes d'impression, de frappe, de mise au net, de relecture ou semblables ne peuvent être retenues comme motif d'assignation de l'organisateur devant un tribunal.

Le prix ne peut être échangé entièrement ou partiellement contre de l'argent comptant ou de quelque autre manière que ce soit.

Article 4 : Prix

Le prix du concours consiste en deux places VIP pour la course F1 BELGIAN GRAND PRIX le dimanche 27 août 2017.

Pour gagner les deux places VIP pour cette course, les participants devront :

- acheter entre le 01/05/17 et le 30/06/17 minimum deux pneus été PIRELLI
- compléter le bulletin de participation en ligne ou remis dans nos centres lors de l'achat de minimum deux pneus d'été PIRELLI
- répondre correctement à la question suivante :
 - o les pneus PIRELLI F1 existent en différents mélanges de gomme bien distincts. Chaque mélange a sa propre couleur qu'on retrouve sur le flanc du pneu. Combien de couleur retrouve-t-on pour le championnat 2017 ?
 - 1
 - 7
 - 15

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant du concours sera tiré au sort parmi les participants ayant donné la réponse exacte à la question reprise à l'article 4 précité.

Le gagnant du présent jeu-concours sera informé de son gain par e-mail ou par téléphone à l'adresse/au numéro saisi lors de la création du compte client Internet

Le gagnant est prié de prendre contact avec Autocenter Goedert à Hollerich endéans 3 semaines (15 jours ouvrables) après avoir été informé de son gain par e-mail au plus tard le 06 juillet 2017. Si tel n'est pas le cas, Autocenter Goedert se réserve le droit de désigner un autre gagnant par tirage au sort. Aucune contestation en la matière ne sera prise en considération.

Aucun message ne sera transmis aux perdants.

Autocenter Goedert ne pourra pas être tenue responsable si la saisie des données dans le compte client n'est pas correcte et empêche ainsi la prise de contact.

Article 6 : Règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Une copie du règlement peut être obtenue sur simple demande auprès de nos conseillers et est consultable pendant la durée de l'action sur le site internet www.goedert.lu

Article 7 : Responsabilité

L'organisateur de l'action décline toute responsabilité si celle-ci devait être modifié ou annulé pour toute cause indépendante de sa volonté.

De même, il ne peut être tenu pour responsable d'éventuels dommages de quelque nature que ce soit et qui pourraient être liés à la participation à l'action, à l'attribution des prix et entre autre pour d'éventuelles fautes de communication, problèmes techniques ou pour d'éventuels manquements. L'organisateur n'est pas responsable des perturbations ou dérangements causés par internet, des sites internet, des connexions câblées ou non, des softwares ou hardwares.

L'organisateur décline toute responsabilité complète ou partielle de cette manière.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre le système informatique temporairement pour des raisons techniques, pour le bon déroulement de l'action et pour la protection du système et des données.

L'organisateur se réserve, à tout moment, le droit de modifier le concours ou d'interrompre celui-ci anticipativement pour des raisons qui lui sont propres sans que le participant ne puisse faire valoir son droit vis-à-vis de l'organisateur.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, l'organisateur peut prendre toute mesure nécessaire pour que le concours se déroule au mieux.

Article 8 : Engagement

Le participant s'engage et prend les dispositions suivantes :

- accepter et respecter le règlement, le code de conduite et les procédures de l'action
- ne pas créer d'adresse ou de numéro de téléphone fictif pour participer
- n'utiliser qu'une seule et unique adresse e-mail

Article 9 : Litige

La nullité d'une disposition du présent règlement n'entraîne pas la nullité du règlement du concours.

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives aux modalités doivent être formulées par écrit à l'adresse R.Goedert S.A – Concours Pneus Pirelli 140 route d'Esch L-1471 Luxembourg dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter du 30 juin 2017.

Pour tout différend relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes, il est expressément prévu que les parties chercheront au préalable une solution amiable.

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, seuls seront compétents les Tribunaux du Grand-Duché du Luxembourg et du Luxembourg.

Article 10 : Protection des données personnelles

Par sa participation au jeu, l'utilisateur autorise expressément et gracieusement l'utilisation de ses données personnelles saisies lors de la création du compte client, pour être contacté par Autocenter Goedert dans le cadre de futures actions marketing (ceci peut être révoqué à tout moment par écrit à l'adresse mentionnée sous l'article 9). Autocenter Goedert ne donnera en aucun cas les données personnelles des participants à des tiers en dehors du cadre de ce jeu-concours.

Le gagnant de ce jeu-concours autorise l'utilisation de son nom pour la communication sur les sites de l'opération (ainsi qu'à l'occasion de campagnes publicitaires ou promotionnelles liées au présent jeu-concours).

Conformément à la loi du 2 août 2002 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse énoncée sous l'article 9 du présent règlement.